

CONCEPTION D'UN ATELIER FERMIER AGROALIMENTAIRE

2 sessions en 2020

du 18 au 20 mars
du 2 au 4 décembre

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître les réglementations sanitaires en vigueur pour élaborer un projet d'atelier de transformation adaptée à sa production et à son budget.

CONTENU DE LA FORMATION

Apport théorique:

- Étude de la réglementation en vigueur : synthèse des règlements et arrêtés ministériels relatifs à l'hygiène et à la conception d'atelier.
- Étude du matériel nécessaire à la transformation : exemple de matériels, polyvalence, dimensionnement, coût, adresses de fournisseurs, selon les types de transformations envisagées.
- Étude des différents matériaux (pour les murs, portes, sols, etc).
- Méthodologie et démarche pour l'organisation et le suivi des travaux.
- Erreurs à éviter.

Mise en situation professionnelle:

- Visites d'ateliers fermiers individuels et/ou collectifs afin d'en faire une analyse.
- Travail sur les projets individuels.

- Échanges autour des retours d'expérience des participants à la formation.

Les stagiaires devront apporter, si possible un ordinateur, et des éléments concernant leur production (quantité, rythme, matériel disponible, ébauches de plan, etc.) pour le travail sur les projets individuels.

MOYENS HUMAINS ET PÉDAGOGIQUES

Formateurs du CFPPA spécialisés en transformation de produits fermiers.

Visites de l'atelier technologique de Florac et d'ateliers fermiers (selon disponibilité), de petite et moyenne capacité de production.

Durée de la formation: **21 heures**

Horaires : **8h30-17h**

COÛT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

15 €/heure, soit 105 € par jour et par personne.

- Statut agricole, exploitant, conjoint- collaborateur, cotisant solidaire, PPP : le CFPPA dépose des demandes collectives auprès du VIVEA ; la prise en charge financière dépend de l'avis du comité. Nous contacter.
- Demandeur d'emploi : s'adresser à votre Pôle Emploi ou nous contacter. Financement possible dans le cadre du dispositif de formation du Conseil Régional.
- Salariés : financement possible dans le cadre de la formation professionnelle continue (CIF, CPF). S'adresser à votre employeur ou à votre organisme paritaire.

NOUVEAU

Pour aller plus loin ou revenir sur les acquis de la formation, ce module peut être complété par 2 heures de formation mixte digitale à distance 1 à 2 semaines après la formation en présentiel à Florac.

Plus d'information pendant la formation

Ce stage peut être complété par le module :

« Élaborer un plan de maîtrise sanitaire » : 2 jours en amont de chaque session

 **CFPPA de Lozère – site de Florac**
2 place de l'Ancienne Gare
48400 FLORAC
Tel : 04 66 65 65 62
Fax : 04 66 65 65 61
cfppa.lozere@educagri.fr
www.epl-lozere.fr

